

TARIF 2023

MICRO CRECHE ASSOCIATIVE « Ô paradis des tout-petits »

Conditions de ressources 2023			
Nombre d'enfants à charge	Ressources inférieures à	Ressources ne dépassant pas	Ressources supérieures à
1 enfant	21661€	48135€	48135€
2 enfants	24735€	54968€	54968€
3 enfants	27809€	61801€	61801€
au delà de 3 enfants	+3074€	+6833€	+6833€

Nombre de jour(s) ou d'heure(s) par semaine	Tarif à l'heure		Tarif à l'heure		Tarif à l'heure	
	Habitants de Bourron Marlotte	Habitants hors commune	Habitants de Bourron Marlotte	Habitants hors commune	Habitants de Bourron Marlotte	Habitants hors commune
De 2 h à 10 h /s	9,35€	9,57€	9,80€	9,95€	9,90€	10€
De 11h à 21h/ s	8,62€	8,97€	9,38€	9,64€	9,70€	9,89€
De 22h à 32h/s	7,98€	8,34€	8,85€	9,01€	9,11€	9,22€
De 33h à 43h/s	7,64€	7,80€	8,48€	8,74€	8,59€	8,94€
A partir de 44h /s	7,23€	7,44€	8,03€	8,16€	8,27€	8,68€

Montant maximum de l'aide de la CAF/MSA pour un remboursement PAJE. Un minimum de 16 h par mois doit être effectif au sein de la micro crèche pour à cette aide. Les familles en congés parental ne peuvent pas en bénéficier.

Ce montant varie selon le nombre d'heures réalisées dans le mois, l'âge de l'enfant. Un minimum de 15 % des frais resteront à la charge de la famille.

Enfants de moins de 3 ans	925.26€/mois	797.60 €/mois	669.99 €/mois
---------------------------	--------------	---------------	---------------